



### ADDITIF N° 01 DU 16 JUIN 2026

PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE L'AVIS DE CONSULTATION DIRECTE N°  
001/DC/CIPM/CKY/MI/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DES FORMATIONS  
SANITAIRES : CMA DE KON, CSI DE BEGUI ET CSI DE GAH-BAPE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA  
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, COMMUNIQUE :

Réf : N/Réf 000599/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/PLNM.erm/2026 du 15 juin 2026

Objet de l'additif : Le présent additif a pour objet de corriger certaines irrégularités relevées dans le l'Avis de Consultation Directe sus cité et de proroger la date de remise des offres.

A cet égard, les entreprises intéressées sont invitées à prendre en considération les changements ci-après :

1) Date et heures de remise et d'ouverture des offres.

➤ Date et heures de remise des offres.

Au lieu de : 17 Juin 2026 à 12 heures, heure locale

Lire plutôt : 19 Juin 2026 à 12 heures, heure locale

➤ Date et heures d'ouverture des plis

Au lieu de : 17 Juin 2026 à 13 heures, heure locale

Lire plutôt : 19 Juin 2026 à 13 heures, heure locale

4) Capacité financière

La capacité financière fera partie des critères éliminatoires et non pas des critères essentiels

La capacité financière s'élève à 6 000 000 FCFA soit 30% du montant prévisionnel.

9) Nombre d'exemplaires de Lettre-Commandes à éditer

Les lettres commandes seront éditées par le Maitre d'ouvrage

Au lieu de : 15 exemplaires

Lire plutôt : 20 exemplaires

Le reste sans changement.

Copies :

- PREFET /MI ;
- ARMP ;
- DDMINMAP/MI ;
- CSSD/Bafia ;
- Affichage ;
- Archives/Chronos ;

Kon-Yambetta, le 16 juin 2026  
Le Maire De La Commune De Kon-Yambetta  
(Autorité Contractante/ Maitre d'Ouvrage)  
LE MAIRE  
Mme ARROYE BETOU Ursule